Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 01/07/2024

ID: 029-242900751-20240627-2024_06_068-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU FINISTERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

séance du 25 juin 2024

Délibération n°2024-06-068

Date de convocation : 19 juin 2024

Conseillers en exercice : 45 Présents : 41 Votants : 44

Construction et gestion de multi-accueils

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 du mois de juin à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Plounéventer, espace AN HEOL, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

<u>Présents</u>	M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. MORRY Yvan, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, , M. LE BORGNE Laurent, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle
Ont donné	
<u>procuration</u>	Mme HENAFF Marie Claire à M. PALUD Jean
	M. JEZEQUEL Sébastien à M. MORRY Yvan
Absent(s) excusé(s)	/
Absent(s)	M. RIOU André

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme POULIQUEN Marie-France

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024 Reçu en préfecture le 27/06/2024 Publié le 01/07/2024

ID: 029-242900751-20240627-2024_06_068-DE

La Communauté de communes du Pays de Landivisiau est gestionnaire d'une halte-garderie itinérante depuis mars 2015 intervenant dans les communes rurales de moins 3 500 habitants sur le territoire communautaire.

Dans le cadre de sa convention avec la Caisse d'allocations familiales, la CCPL s'est engagée en mai 2022 dans le dispositif IDA (Informer Détecter Accompagner) afin de réinterroger les modalités de fonctionnement de la halte-garderie, son inscription dans le paysage local, le projet social et économique de la structure.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre du projet territorial de cohésion sociale (Convention Territoriale Globale) signé par la CCPL, la CAF, le Conseil Départemental et les 19 communes membres. Son plan d'actions s'articule autour de 3 grands axes.

L'axe 1 concerne la famille, l'enfance et la parentalité avec pour objectif de favoriser l'installation pérenne des familles sur le territoire, de dynamiser l'emploi en garantissant la conciliation vie professionnelle et vie personnelle, en adaptant l'offre de garde collective et régulière pour répondre aux besoins des familles.

La CCPL est un territoire rural avec une population jeune bénéficiant d'une certaine attractivité et doté d'un tissu économique dynamique.

Par ailleurs, depuis quelques années, la CCPL doit faire face à une baisse du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s sur le territoire et, de fait, à la baisse de son offre d'accueil (208 assistant(e)s maternel(le)s en activité en 2023 contre 277 en 2018). L'âge médian des assistant(e)s maternel(le)s se situe entre 45 et 49 ans, avec 19 assistant(e)s maternel(le)s ayant plus de 60 ans, ce qui implique des départs à la retraite conséquents dans les prochaines années.

Or, les assistant(e)s maternel(le)s restent les principales actrices de l'accueil régulier des jeunes enfants sur le Pays de Landivisiau en l'absence à ce jour d'une offre de garde collective régulière de type multi-accueil.

C'est pourquoi, la Communauté de communes du Pays de Landivisiau a engagé une étude en vue de définir les solutions à apporter face à cette situation problématique pour les familles de jeunes enfants et de faire évoluer son service de halte-garderie itinérant.

Au regard du diagnostic posé, les acteurs du secteur ont ainsi soulevé l'enjeu de la création de structures d'accueil collectif en lieu et place de la halte-garderie itinérante comme un enjeu de développement économique et d'attractivité du territoire.

Les points clés pour la définition des lieux d'implantation des futurs multi accueils, qui remplaceraient la halte-garderie itinérante, ont été les suivants avec la volonté de mailler le territoire avec des services de proximité :

- Au nord, les besoins démographiques sont importants, et les données analysées montrent une tension accrue sur les assistantes maternelles.
- Au sud, la question sociale est plus prégnante, avec des besoins identifiés pour venir notamment en aide aux familles les plus en difficulté.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 01/07/2024

ID: 029-242900751-20240627-2024_06_068-DE

Les ateliers et les échanges ont conduit à retenir les projets suivants :

- création d'un multi-accueil communautaire de 18 places, au Nord du territoire, sur le site du plan d'eau à Plouvorn à échéance 2026.
- création d'un multi-accueil communautaire de 12 places, au Sud du territoire, à Saint-Sauveur à échéance 2026.

Cette évolution de la halte-garderie itinérante vers des solutions de garde collective régulière à l'échelle de nos communes rurales de moins de 3 500 habitants constitue un enjeu majeur.

Vu le bureau communautaire en date du 5 mars 2024 ;

Vu la conférence des maires en date du 2 avril 2024 et en date du 18 juin 2024 ;

Ayant entendu son rapporteur, Mme Babeth Guillerm, vice-présidente ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

 Approuve le projet de construction et de gestion de multi accueils communautaires sur les communes de Plouvorn (18 places) et Saint-Sauveur (12 places).

Pour extrait conforme au registre des délibérations, le 27 juin 2024.

La Secrétaire de séance, Marie-France POULIQUEN Le Président, Henri BILLON.